Envoyé en préfecture le 08/11/2024
Reçu en préfecture le 08/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241025-2024_031D-AU

VILLE DE Graulhet

N°2024/031

DÉCISION

Objet : Consultation pour Mission d'étude de structures avec maitrise d'œuvre - Bien immobilier situé au 2 rue des Remparts - Attribution de marché.

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu le dossier de consultation relative à la Mission d'étude de structures avec maitrise d'œuvre pour le bien immobilier situé au 2 rue des Remparts,

Considérant l'étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'attribuer le marché public concernant la mission d'étude de structures avec maitrise d'œuvre pour le bien immobilier 2 rue des remparts pour un montant total de 9810 € HT (11 772 € TTC) à l'entreprise TECHNE MIDI PYRENEES sise 10, Avenue de Millau à VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS.

ARTICLE 2 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 25 octobre 2024

LE MAIRE, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET
TARN